L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 6 AOUT 1878. 51me Année

DUFOUR & LEBEY, Propriétaires-Éditeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI 6 AOUT 1878.

AVIS.

Aucune annonce de nature politique n'est admise à moins qu'elle ne soit payée d'avance.

On vise à un résultat.

Les choses commencent à se dessiner et à se faire comprendre. N'est-il pas été extraordinaire, n'est-il pas été absurde que les membres démocrates de la Chambre au Congrès se fussent déterminés presque à l'unanimité à revenir sur l'élection de 1876 et à instituer une enquête complète à ce sujet, s'ils n'eussent eu en vue que la maigre satisfaction d'établir une fois de plus, par des preuves irréconnaissables, que la commission électorale avait prévariqué en déclarant fin le candidat qui n'avait obtenu pour la présidence ni la majorité du vote populaire ni la majorité des Etats? A quoi cela est-il servi? Quel honneur cela est-il fait au peuple des Etats-Unis? On a dit tout d'abord que la constatation de la fraude servirait à empêcher le renouvellement de la fraude une autre fois. Mais, au contraire, une fraude impunie, une fraude non réparée quand elle est découverte, encourage la fraude à l'avenir et ce qui se serait vu une fois aurait pu se voir souvent par la suite. Il était donc déraisonnable de supposer que l'objet de l'enquête dut se borner dans l'esprit de ses promoteurs, à jeter de l'odieux sur un fait de prévarication qui, bien qu'établi, devait rester triomphant.

La manière dont cette enquête a été conduite ne répondait en rien, non plus, à cette théorie. Instruction à Washington, sous-comité d'instruction en Floride, sous-comité d'instruction en Louisiane, continuation de l'instruction à Atlantic City, et reprise prochaine de l'enquête à New York, où seront appelés les membres de la commission McVeigh, tout cela n'indique pas qu'on veuille rester en route ou qu'on ait voulu commencer une affaire si grave pour ne pas la finir. Nous devons y voir au contraire une intention définie, précise et bien arrêtée de la part de la Chambre qui a voté l'enquête et qui a voulu sans doute qu'elle fut poussée à bout avec toutes les conséquences possibles. Nos conjectures ne sont pas hasardées, du reste, et nous les basons, à supposer qu'elles eussent besoin d'autres bases que celles du bon sens et de la raison, sur une dépêche de Washington du 3 août où nous lisons ce qui suit :

Le *Post* a pris à la course l'hon. W. M. Springer, du comité Potter, passant par Washington pour aller rejoindre sa famille à Deer Park, et il a pu avoir avec lui une courte entrevue sur les témoignages reçus jusqu'à ce jour. M. Springer considère l'affaire contre Hayes comme suffisamment établie déjà. A prendre la conférence de Wormley seulement, at-il dit, le comité a la preuve concluante que cette conférence a eu lieu, qu'il en est résulté un marché ou une entente, appelez-cela comme vous voudrez, et que le tout a fini par l'inauguration de Hayes.

Il a été prouvé que certains démocrates du Sud s'étaient mis d'accord pour faire échouer le mouvement de filibustrie et pouvoir ainsi la voie à une inauguration pacifique, à la condition que certaines concessions seraient faites à la Louisiane et à la Caroline du Sud. Les amis de Hayes ont consenti à cette partie du marché, et Hayes subséquemment y a donné sa ratification.

Il a été prouvé en outre que le jour même où Hayes a été inauguré, et une heure ou deux seulement avant cette cérémonie, le général Gibson, M. Levy et d'autres se sont rendus chez lui pour savoir s'il avait l'intention de remplir les engagements pris en son nom : qu'il leur a répondu affirmativement et qu'il aviserait bientôt au moyen de mettre l'engagement à exécution. La commission McVeigh fut imaginée comme moyen et c'est ainsi que le gouvernement de Packard fut renversé. M. Hayes lui-même a été partie dans cette honteuse transaction et il doit être tenu pour responsable.

Mais comment? pour *impeachment?*

C'est l'unique moyen légal de l'atteindre. Cet acte seul, et le comité avant de commencer son enquête en trouvera d'autres à y ajouter, cet acte seul est suffisant pour demander l'*impeachment* de Hayes, et la Chambre, sans nul doute, présentera contre lui des articles d'accusation.

Mais il sera jugé par un Sénat républicain.

Peut-être non. Après le 4 mars prochain, le Sénat sera démocrate; mais même le Sénat actuel, avec sa majorité républicaine, ne pourrait se dispenser de rendre un verdict contre Hayes.

Wheeler ne deviendrait-il pas président?

Non. Les mêmes faits de corruption qui ont établi Hayes ont aussi établi Wheeler, et il ne pourrait tenir la place.

Après le vice-président des Etats-Unis, c'est le président du Sénat qui est le plus haut placé, et après le 4 de mars prochain, la place sera occupée par un démocrate. Mais je ne m'en suis référé ici qu'à la conférence de Wormley, et cela n'est qu'un des actes de corruption établis contre l'administration par le comité. Tout ce qu'on attendait a été prouvé, et il y a beaucoup d'autres choses qui viennent.

Ce n'est là qu'un rapport de nouvelles, mais ce qui y fait croire, c'est la persistance que met le comité Potter dans la poursuite de l'enquête. Le trait le plus significatif de l'intention *d'impeachment* est l'appel du comité McVeigh devant le comité d'enquête, car, c'est ce même comité McVeigh qui fut chargé, comme on le sait, d'opposer le dernier veto à l'engagement ou au marché, suivant l'expression de M. Springer, en en approuvant la mise à exécution. Dès lors tout fut accompli. Les gouverneurs Nicholls et Hampton furent consolidés et ici en Louisiane, Packard fut obligé de céder la place. Il ne s'agit plus désormais de Sherman et de Stanley Matthews, dont l'affaire est faite, mais de Hayes dont la présidence de facto prendrait fin devant un Sénat devenu démocrate. Il est presque impossible de voir moins que cela dans la continuation de l'enquête qui, bon gré mal gré, se poursuit en tout lieu et en tout temps.

M. L. Byrne & Cie., offriront en vente à partir de cette date tout leur stock comprenant un vaste assortiment de toilettes confectionnées et de "dusters" à des prix de sacrifice très grand.

FÉBRIFUGE INDIEN.—Voici le jugement rendu sur le Fébrifuge Indien de Bob St-Louis. Ce Fébrifuge compte des succès prodigieux dans des cas où le sulfate de quinine et ses succédanés ont complètement échoué. Cet excellent fébrifuge agit en même temps comme tonique et apéritif. On le trouvera chez A. Carrouché, rue de Chartres, 39; chez Finlay & Thompson, et chez Frédérickson & Hart, rue Canal.

Le Temps annonce, dit une dépêche de Paris, que la Banque de France est à la veille de modifier les planches de ses billets, afin de retirer ceux qui sont usés, tout en circulation et qui sont l'objet de nombreuses contrefaçons. Il y a eu de vives réclamations qui [illegible] de pertes [illegible] ne plus [illegible] les billets faux, ce qui jeté dans la [illegible] la plus préjudiciable.

L'ILE DE CHIO.

On parle de négociations qui auraient pour objet la cession par la Turquie de l'île de Chio à la France. Cette île ferme l'entrée méridionale du golfe de Smyrne dont l'île de Mytilène forme le côté nord. Chio est donc dans la mer Egée à deux pas de littoral de l'Asie-Mineure. Elle n'est en étendue que le septième ou le huitième de l'île de Chypre dont elle est éloignée de 450 milles au nord-ouest; mais elle se rapproche des Dardanelles dont une distance de 100 milles seulement la sépare. En outre, elle dérangle un peu l'Archipel qu'elle domine jusqu'à un certain point, ayant devant elle et dans son voisinage, la grande île de Négreponte à l'ouest, mais elle est éloignée de 500 milles du canal de Suez, pendant que Chypre n'en est qu'à 200 milles. L'île de Chio est incontestablement aujourd'hui comme sont presque toutes les îles de l'Archipel, bien qu'avec beaucoup de travail et d'industrie on pût en tirer quelques produits.

Ce n'est pas Chio qu'il faudrait à la France, c'est Candie. Cette île a de bons ports sur la côte nord, et la Canée, sa ville principale, est habitée par nombre d'Européens de l'Ouest, principalement par des Français qui entretiennent avec Marseille des rapports considérables. La distance de Candie au canal de Suez est à peu près égale à celle de Chypre de ce même canal. Il nous semble donc qu'il y avait là comme un devoir de convenance de céder à la France une position pareille à celle que vient de prendre l'Angleterre vis à vis d'une œuvre, la plus grande de ce siècle, due entièrement au génie Français.

Il nous est semblé encore que l'île de Chio ou de Mytilène, en face de l'Asie-Mineure, convenait mieux aux Anglais qui ont assumé le rôle de défenseurs de la Turquie d'Asie. Par une raison analogue, l'île de Chypre eut mieux convenu à la France qui se fut trouvée en face de la Syrie dont elle a toujours protégé les populations contre le fanatisme musulman. Alepp, Damas, Jerusalem, les lieux saints, font pour ainsi dire partie de l'apanage de la France. L'occupation de l'île de Chypre par les Anglais est comme une infraction à ces droits qui, bien que moraux, ont été reconnus de tout temps par les chefs les plus puissants de l'islamisme.

Mais il paraît qu'il n'y a pas moyen de changer cela maintenant. L'Angleterre avait pris ses précautions avant la conclusion du traité de Berlin. Elle avait bien examiné la carte, et elle avait vu que l'île de Chypre était la meilleure dépendance turque qu'elle put occuper dans ces parages. Et maintenant, à part l'île de Candie, il ne reste plus à céder que des possessions insignifiantes. Mais il est probable que si la Turquie consentait à céder Candie à la France, l'Angleterre s'y opposerait. C'est peut-être déjà arrivé, car il est bien évident pour nous que l'Angleterre, tout en veillant à la sécurité de l'Asie-Mineure et de l'Arménie, veut dominer le canal de Suez qui dépend sa propriété. C'est ce qui s'appelle faire d'une pierre deux coups.

TÉMOIGNAGE MEDICO-LÉGAL.—Nous venons de parcourir une brochure contenant le témoignage donné par le Dr Joseph Jones, professeur de chimie et de clinique au département médical de l'Université de la Louisiane, et membre du bureau de santé, dans une affaire de meurtre commis le 27 décembre 1876, sur la personne de Narcisse Arrieux, près de Donaldsonville, paroisse de l'Ascension. Quatre nègres avaient été soupçonnés et arrêtés. On avait trouvé sur les habits de l'un d'eux des taches rouges qui étaient, selon lui, des taches de peinture et non de sang.

La cour du 4e district judiciaire était embarrassée, et conseil lui fut donné par le Dr Gaudet d'envoyer au Dr Jones des morceaux détachés des habits de laine de Wilson Childers, ainsi qu'un morceau de bois du tiroir sur lequel le sang de Narcisse Arrieux était tombé. La Cour suivit ce conseil et le Dr Jones reçut un paquet cacheté contenant ce que nous venons de dire. Il en fit l'analyse et trouva : 1 que les taches n'étaient pas dues à de la peinture rouge; ni à aucune autre sorte de peinture; 2° que c'étaient des taches de sang; 3° que le sang présentait tout ce qui caractérise le sang humain.

Le Dr Jones trouva en outre que le sang venait de quelqu'un qui avait souffert et qui souffrait encore d'une fièvre d'infection ou de marais au moment où il avait été frappé. Appelé devant le jury, le Dr Jones fit une démonstration savante de ses conclusions, et il fut constaté qu'un effet quelque temps avant sa mort et au moment même où il fut assassiné, Arrieux était souffrant d'une fièvre intermittente de marais. Cette découverte additionnelle qu'on n'avait pas demandée au Dr fit une telle impression sur l'esprit des jurés qu'ils n'hésitèrent pas à déclarer les nègres coupables d'assassinat avec peine capitale. Nous devons ajouter cependant qu'un témoin important avait témoigné contre eux.

M. L. Byrne & Cie., offrirent en vente à partir de cette date tout leur stock comprenant un vaste assortiment de toilettes confectionnées et de "dusters" à des prix de sacrifice très grand.

LOUISIANE.

CONSEIL DE VILLE.—Sur une pétition des citoyens de notre ville, adressée au maire, dit la *Sentinelle de Thibodaux*, les membres du conseil de ville se sont réunis mardi dernier, en séance extraordinaire. Après avoir pris connaissance de cette pétition, comprenant l'utilité des mesures demandées par les pétitionnaires, le conseil a adopté une ordonnance, dont on trouvera le texte dans la partie anglaise, défendant sous des peines rigoureuses, à toute personne venant d'un endroit où la fièvre jaune existe, d'entrer dans les limites de la corporation. Ces ordonnances prohibe en outre l'introduction de marchandises sèches et crée un inspecteur sanitaire et un bureau de santé, composé de quatre médecins, et de quatre citoyens, dont voici les noms :

Docteurs:—P. Dauterman, H. Danesteau, J. H. Fleetwood, Felton Roger.

Citoyens:—MM. Chas Sabourin, I. D. Moore, Joachim Badeaux, H. W. Tabor.

Avec une telle ordonnance, surtout si elle est sévèrement mise à exécution, il est à présumer que la fièvre jaune qui, en 1855 et en 1857, a fait tant de victimes dans notre ville et dans la paroisse, ne fera pas son apparition dans notre localité.

On lit dans le même journal :

EFFET DE LA QUARANTAINE.—M. L. J. Meyer, résidant et marchand à Thibodaux, arrivant de la Nile-Orléans où il avait seulement passé une nuit, a été pris, jeudi matin, d'aller habiter pendant dix jours en dehors des limites de la corporation, avant de pouvoir rentrer dans sa résidence. M. J. P. Revis, marchand commissionnaire à la Nile-Orléans, vient à bord du *St-Mary* pour des affaires, a été pris d'un fièvre subite. Ces deux messieurs se sont exécutés de bonne grâce, à la grande satisfaction des autorités et du public.

On lit dans le *Plaisir de l'Assomption* :

Les chaleurs intenses et les fréquentes averses que nous avons eues cette semaine ont prodigieusement activé la croissance de la canne. Le maïs est déjà presque sec et bon à rompre; dans bien des endroits. S'il n'arrive pas d'accidents, il y aura abondance de récolte cette année.

Le Bayou a continué à baisser cette semaine.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 6 août.—Temps chaud et couvert, pluies partielles, vents du Sud, thermomètre stationnaire et plus bas.

Température du 5 août 1878.
Thermomètre de Ch Pothamel, Opticien.
Fahrenheit. Centigrade.
6 h. du matin..... 85 [illegible]
Midi..... 85 [illegible]
6 h. du soir..... 85 [illegible]

Les socialistes se sont assemblés au Turners' Hall.

Le discours que M. Curlin a prononcé, à St-Louis, en allemand, a été lu en anglais.

Il a été décidé qu'un article d'un journal allemand de St-Louis serait traduit en anglais, à l'effet de donner au public la preuve qu'une branche locale existe dans les sociétés ouvrières nationales, et que les deux organisations préconisent des principes dont le triomphe serait celui des pauvres et des travailleurs.

M. Roy a dit que les machines ont tué le travail manuel, enrichi les inventeurs et enlevé le pain de la bouche de l'ouvrier. Il s'est prononcé en faveur du rachat des obligations du gouvernement en greenbacks, de l'abrogation de lois qui favorisent les capitalistes et chasser d'autres placeurs du milieu et activement le travail bouqueux d'un impôt écrasant. M. Roy est d'opinion que le pays est encombré d'avocats, et que le congrès en a cent cinquante qui sont venus s'ajouter aux deux cent cinquante détenteurs de *bonds* fédéraux. Il s'est plaint de la rapacité des corporations envers les hommes de peine et a dit que si le nombre des heures de travail était fixé à huit par jour, deux cent mille infortunés trouveraient un emploi permanent. M. Roy a stigmatisé la conduite de ceux qui, en s'assurant les services des condamnés, privent de pain non seulement l'ouvrier libre encore les cinq êtres qu'il nourrit. Il a demandé l'administration gratuite de la justice, en proche devant un juge de paix coûtant quatre piastres, un appel dix piastres, et la partie possédant les quatre piastres étant, en général, celle qui a gain de cause.—Il a parlé très sévèrement des lois 67 et 137 de la Législature de 1877, lois qui autorisent le paiement de la taxe de désséchement en scrip.

L'assemblée a refusé de proclamer que le parti des travailleurs socialistes est une organisation distincte du parti national.

Les volets en fer.—M. O'Connor, chef du département des pompiers, n'a pas foi en des volets en fer comme sauvegarde en cas d'incendie; il semble prévoir le jour où les compagnies d'assurance passeront comme lui et agiront en conséquence. Il a cité, à l'appui de son opinion, l'incendie du magasin de faience de M. Levy, rue du Canal : les cloches d'alarme ont, dit-il, sonné bien à temps; les pompiers et le corps chargé de travailler au sauvetage sont arrivés presque aussitôt sur les lieux, mais comme les volets de la bâtisse, du deuxième au quatrième étage, étaient en fer, ils n'ont pas pu atteindre le foyer de l'incendie, la propriété a été détruite et le feu a pu envahir les magasins du fond.

M. O'Connor voudrait que les assureurs et les agents de compagnies d'assurance exigeassent, de tout porteur de police, de laisser ouvert le volet du milieu de chaque étage au dessus du troisième. Cette ouverture permettrait aux watchmen privés, aux policemen ou aux passants de voir le commencement d'un incendie et de donner l'alarme; aux pompiers, de pénétrer dans l'édifice sans retard et de combattre le progrès des flammes.

Si les pompiers pouvaient pu entrer dans le *Dollar Store* lorsqu'ils y sont arrivés, le feu n'aurait pas été au-delà du troisième étage, où il s'est déclaré; M. O'Connor en est persuadé en se rappelant les efforts des pompiers et les grandes facilités que ceux-ci avaient. Les membres des compagnies d'échelles, ajoute le chef, ont souvent, à plusieurs reprises, d'ouvrir les volets à l'aide de pinces et de levfers, mais ils ont dû y renoncer à cause de l'épaisse fumée qui les enveloppait et de la presque impossibilité de travailler en se tenant sur des échelles.

M. O'Connor suggère, aux assureurs et aux marchands, des barreaux en fer, qui seraient aussi utiles que les volets et ne seraient pas, comme les volets, un obstacle insurmontable aux firemen qui tentent de pénétrer dans un édifice.

C'est qu'indépendamment les volets en fer, dit le chef, se fondent sur ce qu'ils sont une protection et contre le feu et contre les voleurs; c'est une erreur de leur part, en tant qu'il s'agit des voleurs : un voleur n'essaie jamais d'entrer dans un magasin par les intérêtres des étages supérieurs, surtout lorsqu'il lui faut se servir d'échelles pour les atteindre.

Paragraphes.—L'administrateur Diamond a mis à la disposition du bureau de santé quelques policemen qui rendront plus tard les fonctions d'inspecteurs.

—On demande que les cloches des églises ne sonnent pas tant que la fièvre jaune sévira parmi nous.

—Le tuyau qui conduit les matières fécales de la douane au fleuve est dénoncé aux autorités municipales; il ne pénètre pas assez avant dans l'eau et il s'en exhale une odeur infecte.

—M. Hutchinson, agent spécial de la trésorerie nationale, a saisi, à l'angle des rues Marais et Conti, sept paquets de cartes Monte, 1047 paquets de cigarettes et 14,650 cigares de la Havane qu'un sonneur de propriétaire d'avoir fait passer en contrebande par le vieux ou le nouveau bassin.

—Le sénateur Eustis est de retour parmi nous.

—Le gouverneur Nicholls ira à Baton-Rouge qu'après l'ajournement de l'assemblée qui y siège actuellement.

—Le bureau de conversion s'est ajourné *sine die*.

—L'école supérieure des demoiselles de la rue Chestnut est abolie.

—Aucune partie du fonds de M. Levy, propriétaire du Dollar Store de la rue du Canal, n'était assurée à la Nile-Orléans.

La foule s'est portée sur la levée pour assister au départ de nos délégués à l'assemblée de Baton-Rouge.

—Le club de canotiers connu sous le nom de Hope Rowing Club a célébré l'anniversaire de sa fondation par une course qui avait attiré un grand nombre de spectateurs au pied de la rue de l'Esplanade.

—M. Smith, recorder du premier district, vient d'ordonner la mise en liberté de Wm Cain, qui a fourni le cautionnement de Wm Cain seul pour répondre de sa comparution, comme témoin, dans une affaire de vol avec effraction, et ce cautionnement a été réduit à cinq cents piastres par le magistrat, qui l'avait d'abord fixé à mille piastres. La police est loin de faire l'éloge de M. Cain.

—M. Pilsbury a envoyé au bureau de santé un échantillon d'un nouveau désinfectant fabriqué à Charleston, Caroline du Sud, et qui ne coûte que quinze sous la livre. Le propriétaire dit qu'on en a fait l'essai, avec succès, dans plusieurs grandes villes du Nord, à New-York et à Baltimore; qu'il en fournira cinq livres à chaque maison et cent barils à la ville pour arrêter les progrès du fléau; qu'il ne réclamera le prix de l'article que si le bureau en reconnaît l'efficacité. Le désinfectant se compose de soufre, d'acide carbolique et d'iode.

—M. Charles Hernandez, qui a tué le jeune J. G. Gaschler, par méprise, dans le courant de la semaine dernière, a été acquitté, hier, par le recorder Smith. On se rappelle, sans doute, les détails du crime déplorable homicide, qui a eu lieu chez M. Hernandez, au coin des rues St-Charles et Josephine.

—La circulation est presque impossible dans la rue Première, Deuxième et Troisième, derrière l'Avenue St Charles.

—Il n'y a que trois quais du troisième district qui soient en bon état.

—Que d'*accidents* pour Bilou!

—On a coupé plus de cent barilles de bière sur le pavé à la vapeur Texas, qui a transporté les délégués de la paroisse d'Orléans à Baton Rouge. Y avait-il d'autres liquides à bord? *Think not.*

—La quantité de poissons a diminué avec la quantité de glace, dans notre ville.

—Le maire a reçu, hier, de Jackson, en Louisiane, la copie d'une ordonnance d'après laquelle toute personne qui, venant de la Nile-Orléans, pénétrera dans le village, sera condamné à une amende de dix piastres au moins et de cinquante piastres au plus.

—Sarah Thomas ou White, femme de couleur, a été arrêtée sous prévention d'avoir en que Peter Guest, homme de couleur, avait l'intention de tuer Jim Thomas, autre homme de couleur, et de n'avoir rien fait pour empêcher le meurtre. La plainte est portée par M. Ellison, coroner de la paroisse Jefferson. Le lecteur se souvient, peut-être, que Thomas fut assassiné le lor. 1er courant, sur le grand chemin, à trois milles de Kenner, et qu'on attribue sa mort à un accès de jalousie de Green.

Qu'en pense-t-on? Un chien mort est à l'angle des rues Johnson et Esplanade depuis trois jours. La présence d'une charogne à l'odeur excécrable dans le quartier, bien plus de curiosité que la dernière comète.

—Joseph Burgundy a vainement tenté de se suicider au coin des rues Valette et Alix, Alger. Il est hors de danger, grâce aux soins du Dr Macgradet.

— Hier matin, vers deux heures, l'officier Jagot a fait feu, mais sans résultat, sur un voleur nègre qui s'enfuyait de chez M. Freret, angle de l'Avenue de la Louisiane et la rue St-Charles.

— M. Williams, qui demeure sur la Levée, près la rue Mandeville, s'est blessé à la main, en nettoyant un pistolet.

—Le bureau des assessours s'est réuni, hier, pour considérer les demandes de réduction. Il désire savoir des propriétaires si certaines dettes leur ont fait des propositions et leur témoigner que ces messieurs n'ont aucunes intervention ni aucun droit de leur en faire.

Le juge Abell a décidé, hier, que le député d'un juge de paix n'est pas au nombre des fonctionnaires que reconnaît la loi, et que quand il est appelé à remplir les fonctions de juré, il ne saurait prétendre au privilège d'exemption.

—Les chercheurs de places ont abandonné la douane pour le bureau de poste.

—Le Dr Bemiss, aujourd'hui, prononcera, à la réunion de l'entrepôt, [illegible] avec le Dr Tupey et le colonel Harden, membres du bureau de santé.

—Il paraît que les charrettes à ordures d'Algier ne se déplacent pas plus de mouvement que celles d'ici.

—Le système fées contraste n'a presque plus de partisans.

—Philippe Johnson, homme de couleur, qui, dimanche, avait succombé aux suites de coups qu'il avait reçus, est mort d'une fièvre de marais.

—Le célèbre coin des rues Canal et Royale a perdu beaucoup de ses abonnés depuis le départ de nos représentants pour Baton Rouge, mais à l'approche des séances des délégués qui seront chargés de désigner les candidats aux places de la paroisse [illegible] pourra.

—Qu'en pense-t-on? Un chien mort est à l'angle des rues Johnson et Esplanade depuis trois jours. La présence d'une charogne à l'odeur excécrable dans le quartier, bien plus de curiosité que la dernière comète.

—Joseph Burgundy a vainement tenté de se suicider au coin des rues Valette et Alix, Alger. Il est hors de danger, grâce aux soins du Dr Macgradet.

— Hier matin, vers deux heures, l'officier Jagot a fait feu, mais sans résultat, sur un voleur nègre qui s'enfuyait de chez M. Freret, angle de l'Avenue de la Louisiane et la rue St-Charles.

— M. Williams, qui demeure sur la Levée, près la rue Mandeville, s'est blessé à la main, en nettoyant un pistolet.

—Le bureau des assesseurs